

TL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-329 du 19 AOUT 1988

portant nomination du Camarade Patrice HOUNGAVOU en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Fédérale du Nigéria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire
- Le Conseil Exécutif National entendu ;

SECRET

Article 1er.- Le Camarade Patrice HOUNGAVOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Fédérale du Nigéria, à LAGOS.

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade HOUNGAVOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 et les actes qui l'ont modifié, aux Chefs de Postes diplomatiques

.../...

Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

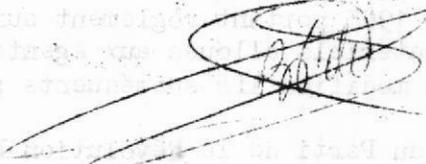
Fait à COTONOU, le 19 AOUT 1988

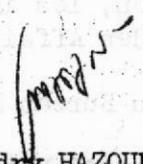
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre des Finances

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération

  
Didier DASSI. -

  
Guy Landry HAZOUME. -

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 SGCEN 4 CPC 1 PPC 1 MFE-MAEC 8 Ambassade-Bénin-  
Lagos 2 Intéressé 1 DPE/MTAS DB-DSDV-DI-DCOF 5 DLC-DPE-INSAE-BCP 4 Autres Ministères  
13 CEAP 6 DCCT-GCONB 2 ONEPI 1 IGE 3 BN-DAN 2 JORPB 1.